



COMMUNE DE LA MOTTE (22600)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 022-212201552-20260909-DE2026_61-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Convocation : 2 septembre 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Représentés : 1
Votants : 19

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN - Céline BEAUFARON - Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ - Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Jocelyne LE TINNIER - Michel HARNOIS - Olivier JEGARD - Christelle URVOIX - Lynda LE CAM - Matthieu LE GOUPIL

DELIBERATION N°
2026/61

Absente excusée : Nathalie LE MOUËL pouvoir à Guillaume JEGO

Secrétaire de séance : Guillaume JEGO

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Dorian GAUDIN a effectué une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage avicole au lieu-dit « la bécasse » à LA MOTTE. Le projet comprend :

- La reprise du site « La Bécasse »,
- La transformation de la stabule existante en hangar de stockage des fientes et hangar de stockage,
- La construction d'un poulailler comportant 40 000 emplacements de poules pondeuses,
- La mise à jour de la gestion des déjections (commercialisation des fientes sous forme d'engrais).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **émet** un avis favorable.

Secrétaire de séance
Guillaume JEGO

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

